

# XVI<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



---

## Résolution sur la décentralisation et le développement local

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Conscients** de la place essentielle de la décentralisation et du développement local pour la mise en œuvre de la *Stratégie économique pour la Francophonie* et de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie* ;

**Reconnaissant** l'importance des apports et du rôle stratégique des collectivités territoriales décentralisées dans l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) et de la nécessité de leur implication dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celles de réduction des disparités économiques, d'atténuation et d'adaptation relatives aux conséquences des changements climatiques ;

**Rappelant** aux pouvoirs locaux et aux collectivités territoriales décentralisées leur obligation de promouvoir une politique de bonne gouvernance, de transparence, d'équité entre les citoyens, d'égalité femme-homme et de démocratie participative ;

**Réaffirmant** notre attachement au *vivre ensemble* harmonieux, à la cohésion sociale et à la bonne entente dynamique entre les collectivités territoriales, qui concourent au raffermissement de leurs liens de solidarité ;

**Recommandons** une plus grande implication des pouvoirs locaux et des collectivités territoriales décentralisées dans les processus de prise de décisions et de leur mise en œuvre en matière de démocratie, de développement et de promotion de la paix et de la sécurité ;

**Invitons** l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à continuer d'accompagner les pouvoirs locaux et les collectivités territoriales afin d'apporter une réponse concrète pour le développement, en mettant l'accent sur les volets économique et socioculturel ;

**Nous engageons à :**

**Prendre** des mesures concrètes en faveur de la décentralisation et du développement local, et à explorer, en relation avec les collectivités territoriales, de nouvelles sources de financement innovant ;

**Encourager** une culture du dialogue, de la concertation et de la co-construction entre autorités centrales et autorités locales ;

**Prendre et à promouvoir** des initiatives de renforcement des moyens institutionnels, financiers, humains, matériels et logistiques des collectivités territoriales décentralisées, tout en favorisant leur bonne gestion efficiente ;

**Faciliter** toutes les initiatives de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales ainsi qu'entre celles-ci et toute autre entité poursuivant les mêmes objectifs de développement local ;

**Encourager** la participation citoyenne dans les processus décisionnels au sein des collectivités territoriales, y compris la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale ;

**Mettre en œuvre** tous les moyens susceptibles de créer des collectivités territoriales économiquement viables et gérées en toute transparence, au service exclusif des populations.